

Voter par internet pour les élections législatives

Pour faciliter l'exercice de votre droit de vote aux élections législatives, vous pourrez voter, pour la première fois, par internet.

Que faut-il pour voter ?



1 Mon identifiant personnel

Un seul identifiant pour les deux tours, je le conserve précieusement.



Je le reçois par courrier
à partir du 7 mai 2012



Je le reçois également par SMS*
à partir du 11 mai 2012

* si j'ai fourni un numéro de téléphone mobile à mon consulat



2 Mes mots de passe

Un mot de passe pour chaque tour

1^{er} tour



Je le reçois par courriel à partir du 16 mai 2012

2nd tour



Je le reçois par courriel à partir du 30 mai 2012



3 Un ordinateur

équipé d'une connexion internet et permettant un vote sécurisé



Un outil est à votre disposition pour vérifier si votre ordinateur est configuré pour voter par internet de manière sécurisée.

> [Cliquer ici pour vérifier la configuration de votre ordinateur](#)

Comment voter et quand ?

En me connectant sur ce site www.votezaetranger.gouv.fr aux dates suivantes :

1^{er} tour	du	mercredi 23 mai (12h - heure de Paris)	au	mardi 29 mai (12h - heure de Paris)
2nd tour	du	mercredi 6 juin (12h - heure de Paris)	au	mardi 12 juin (12h - heure de Paris)

Pour en savoir plus sur l'ensemble du dispositif de vote, consulter la [rubrique "Aide"](#)